

Dr Patrick ARISTIZABAL
92 1 716551
RPPS 10100527505

Dr Fatma BELMAHNI
92 1 712121
RPPS 10100413920

Dr Olivier CAMAGNA
92 1 70786 8
RPPS 10003747945

Dr Cécile DALMON
92 1 705661
RPPS 10004627914

Dr Stéphane DORIN
91 111 239 9
RPPS 10003744264

Dr Julien DUMESNIL
93 111 7543
RPPS 10100187581

Dr Guillaume GARDOU
92 1 70420 1
RPPS 10001602852

Dr Marie JUNGER
921704102
RPPS 10001634095

Dr Ruben LOUSQUY
92 1 233409
RPPS 10100279750

Dr Clémentine OWEN
92 1 71465 5
RPPS 10100950020

Dr Yves VINCENT
92 1 70118 1
RPPS 10003724779

Antony, le

Madame

DEVIS D'HONORAIRES

pour la prise en charge par les accoucheurs

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les détails du complément d'honoraires relatif à notre prise en charge lors de votre accouchement :

- Accouchement voie basse : ACO- JQGD010

Base de remboursement de la sécurité sociale : 313 euros

Montant du dépassement d'honoraires prévisionnel : 313 euros

- Césarienne programmée : ACO- JQGA002

- Césarienne non programmée : ACO- JQGA003

Base de remboursement de la sécurité sociale : 313 euros

Montant du dépassement d'honoraires prévisionnel : 626 euros

Ce devis ne tient pas lieu de facture, celle-ci vous sera délivrée lors de votre règlement. Les médecins ne sont pas signataires du contrat d'accès aux soins.

Signature patiente :

LE SUIVI DE GROSSESSE ET L'ACCOUCHEMENT A LA MATERNITÉ DE L'HÔPITAL PRIVÉ D'ANTONY

Vous avez choisi d'accoucher à la maternité de l'hôpital Privé d'Antony et l'équipe obstétricale, constituée de 12 gynécologues accoucheurs (groupe Gynaissance), vous en remercie.

Voici les points-clés de notre fonctionnement, et les différentes étapes de votre prise en charge.

AVANT L'ACCOUCHEMENT

* **La première visite** avec l'obstétricien qui vous suivra doit être réalisée entre la 24^e et la 28^e semaine d'aménorrhée (6^{ème} mois). Elle permet d'établir votre dossier médical et de mettre en place les mesures de prévention personnalisées adaptées à votre histoire médicale et personnelle

* **Le dossier médical informatisé** établi lors de cette consultation est consultable par tous les médecins et sages-femmes que vous êtes amenée à rencontrer. Il assure la continuité et la permanence des informations médicales, indispensables à une prise en charge efficace.

* Le praticien qui vous suit prend les décisions médicales vous concernant, en concertation, si besoin, avec **une équipe médicale multidisciplinaire** (échographistes, pédiatres, anesthésistes, endocrinologues...). Il vous informe des arguments médicaux pour vous permettre de participer aux décisions en toute connaissance de cause (accouchement naturel, déclenchement pour pathologie, césarienne programmée...)

* Un gynécologue-accoucheur vous accueille et assure les **consultations d'urgence 24 heures sur 24**, tous les jours de l'année, quel que soit le terme de votre grossesse, ou pour toute urgence gynécologique, chirurgicale ou médicale.

* En cas d'**hospitalisation**, vous êtes accueillies par les sages-femmes et le praticien de garde. Ils vous informent de la situation et initient un traitement conforme aux protocoles de l'équipe médicale. Dès le lendemain et lors de visites quotidiennes, le praticien qui vous suit, vous donne une synthèse de la situation, en coordination avec la sage-femme en charge de l'hospitalisation des grossesses à risques, et l'équipe de garde.

AUTOUR DE L'ACCOUCHEMENT

* Notre fonctionnement repose sur un système de garde : **le praticien qui vous suit ne sera donc pas obligatoirement présent le jour de votre accouchement.**

* **L'équipe de garde** est composée d'un accoucheur, d'un anesthésiste, et de trois sages-femmes, présents en salle de travail 24h sur 24. Un pédiatre présent de 8h à 20h sur place, puis d'astreinte opérationnelle (c'est-à-dire sur place en moins de 20 minutes) complète cette équipe.

* **L'accouchement simple** est réalisé par la sage-femme de garde qui a suivi le travail, sous la responsabilité de l'accoucheur de garde. En cas de lésion périnéale (déchirures, épisiotomie...), celle-ci est suturée par l'accoucheur de garde. En cas de difficulté à l'accouchement, vous êtes prise en charge par l'accoucheur de garde qui décidera, après vous en avoir tenue informée, du mode d'accouchement le plus sûr pour vous et votre enfant (césarienne en urgence, forceps ...)

* Votre conjoint, ou une personne de confiance, peut vous accompagner durant toutes les étapes de votre accouchement, ainsi qu'en salle de césarienne, si celle-ci s'avère nécessaire.

* Le contact immédiat entre vous et votre enfant est l'une de nos priorités, dans la limite de votre sécurité sanitaire et celle de votre enfant : en cas de césarienne sous péridurale, votre surveillance post-opératoire sera réalisée en salle de travail où vous ne serez pas séparée de votre enfant idéalement..

* Une **équipe d'astreinte**, composée d'un accoucheur et d'un anesthésiste est disponible 24h sur 24, sur sollicitation du praticien de garde, pour les prises en charges chirurgicales autres qu'obstétricales et en cas de surcroît d'activité en salle de travail.

* Du lundi au vendredi, **trois praticiens** sont présents au niveau de la salle de travail : le médecin de garde, le médecin d'astreinte en consultation, et un troisième praticien au bloc opératoire ou en consultation.

* En cas de nécessité médicale, le médecin qui vous suit peut être contacté par son collègue de garde pour les décisions vous concernant lors de votre accouchement.

APRES L'ACCOUCHEMENT

* Votre gynécologue-obstétricien vous voit lors de votre hospitalisation en suite de couches pour s'assurer du bon déroulement de votre prise en charge. Il répond à vos questions sur l'accouchement et facilite toute demande d'information. Il s'assure que votre souhait concernant l'allaitement soit respecté, et que l'aide souhaitée vous soit apportée.

* Il pratique l'examen de sortie et vous remet votre ordonnance de sortie après vous en avoir expliqué les détails. En son absence, le relais est pris par le praticien de garde.

* Un rendez-vous de consultation post-natale vous est proposé dans les 6 à 8 semaines suivant votre accouchement.

* Le praticien de garde vous reçoit en consultation d'urgence pour tout problème maternel en suites de couche en l'absence de votre obstétricien.

LE REGLEMENT DES CONSULTATIONS

* Les honoraires de consultations doivent être réglés au praticien qui vous a reçue.

* Une prise en charge à 100 % est prévue à partir de 24 semaines d'aménorrhée (5^e mois) : cette prise en charge s'applique au remboursement de la consultation fixé par la Sécurité sociale (23 euros). Si le praticien qui vous suit est conventionné en honoraires libres (secteur 2), **la prise en charge à 100 % se limite à cette somme**. Si, par exemple, les honoraires de votre médecin sont de 60 euros, 37 euros resteront à votre charge. Ils peuvent être pris en charge par votre mutuelle, selon les termes de votre contrat.

* **Un devis d'honoraire prévisionnel, pour l'accoucheur qui vous prendra en charge en salle de travail, sera établi et envoyé à votre complémentaire santé. La réponse de celle-ci sera à adresser au secrétariat de gynécologue PAR MAIL, avant l'accouchement impérativement :**

accouchementpha@gmail.com

Avec nos salutations sincères,

L'équipe obstétricale,

C. Dalmon, M. Junger, P. Aristizabal, O. Camagna, S. Dorin, J. Dumesnil,

F. Belmaghni, G. Gardou, R. Lousquy, C. Owen, Y. Vincent.

EN RESUME

* Une prise en charge personnalisée par l'accoucheur de votre choix, au sein d'une équipe multidisciplinaire (chirurgiens-accoucheurs, échographistes, anesthésistes, pédiatres et sages-femmes)

* L'accouchement normal est réalisé par une sage-femme, sous la responsabilité de l'accoucheur de garde.

* Une équipe de garde complète vous accueille 24h sur 24, tous les jours de l'année.

* Une équipe chirurgicale d'astreinte est disponible 24h sur 24, tous les jours de l'année.

* L'accueil d'urgence est assuré 24h sur 24, tous les jours de l'année par un chirurgien-gynécologue accoucheur.

* Une participation adaptée vous sera demandée au titre de l'organisation autour de l'accouchement.

Nom et prénom de la patiente

Madame

Date et signature